

3 OCTOBRE 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 504 RUE PRINCIPALE À SAINT-HENRI-DE-TAILLON, LE 3^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2011 À 19 HEURES SOUS LA PRÉSENCE DE M. ANDRÉ PARADIS, MAIRE.

SONT PRÉSENTS :

ÉRIC MORICE	CONSEILLER DISTRICT N ^O 2
GERMAIN LEMAY	CONSEILLER DISTRICT N ^O 3
MARIO FORTIN	CONSEILLER DISTRICT N ^O 4
LUC FORTIN	CONSEILLER DISTRICT N ^O 5
DONALD PILOTE	CONSEILLER DISTRICT N ^O 6

ÉTAIT ABSENT :

PASCAL GILBERT	CONSEILLER DISTRICT N ^O 1
----------------	--------------------------------------

Est également présente : Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la session par M. le Maire

M. le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

4100-10-2011

Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour suivant :

- 1) Ouverture de la séance par monsieur le Maire
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès verbal du 12 septembre 2011
- 4) Adoption des comptes du mois de septembre 2011
- 5) Représentations – Individus et organismes inscrits
- 6) Correspondance
 - a) Demande d'appui – Organisme de Bassin-Versant Lac Saint-Jean
 - b) Programme éducatif forestier de l'Association Forestière Saguenay Lac-Saint-Jean
 - c) Colloque du réseau Biblio
- 7) Affaires nouvelles :
 - a) Utilisation du local 401, rue Hôtel de Ville, entente Commission Scolaire Lac-Saint-Jean
 - b) Protocole d'utilisation conjointe – École Sainte-Hélène
- 8) Affaires en cours
 - a) Adoption du budget 2012, Régie Intermunicipale sécurité incendie Secteur Nord
 - b) Dépôt des indicateurs de gestions 2010
- 9) Varia
- 10) Période de questions des contribuables
- 11) Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Germain Lemay, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que l'ordre du jour suivant soit accepté avec l'ajout suivant au point varia.

- Adoption du budget 2012, Régie Intermunicipale

ADOPTÉE

4101-10-2011

Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2011

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Pilote,
 APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 12
 septembre 2011.

ADOPTÉE

4102-10-2011

Adoption des comptes du mois de septembre 2011

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Fortin,
 APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve les comptes du mois de septembre
 2011 tels que présentés, selon la liste suivante :

Au 30 septembre 2011

LISTE DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2011**Salaires**

	Employés	22 299.66 \$	
	Élus	2 660.29 \$	
			24 959.95 \$
Receveur général du Canada	<i>DAS fédérales</i>		3 834.39 \$
Min. du Revenu du Québec	<i>DAS provinciales</i>		9 359.28 \$
CSD	<i>cotisation sept 2011</i>		555.00 \$
Caisse Pop. Taillon	<i>fond de pension sept 2011 employés- (eur)</i>		2 854.30 \$
CARRA	<i>fond de pension maire - employeur</i>		165.14 \$
Fortin Rémi	<i>Remboursement taxes</i>		228.14 \$
Gagnon Géatan	<i>Remboursement taxes</i>		235.80 \$
Lefebvre Michel	<i>Remboursement taxes</i>		36.15 \$
Pilote Gilles	<i>Remboursement taxes</i>		16.83 \$
Acklands Grainger	<i>fournitures</i>		43.87 \$
Alimentation St-Henri	<i>fournitures</i>		223.15 \$
Aréo-feu	<i>fournitures pompier</i>		107.19 \$
Ass. Pointe Wilson (1-9ième av)	<i>Mise en valeur secteur villégiature</i>		4 364.72 \$
Ass. Chemin Baie sur Roches	<i>Mise en valeur secteur villégiature</i>		1 662.16 \$
Bell Canada	<i>téléphone</i>		284.62 \$
Bell CANADA	<i>Ass. Eaux</i>		57.87 \$
Bell Mobilité	<i>cellulaire</i>		135.99 \$
Bourget Rachel	<i>déplacement, cellulaire</i>		260.00 \$
Cegertec	<i>aqueduc</i>		13 262.54 \$
Cegertec	<i>surveillance</i>		1 740.21 \$
Excavation DG	<i>5% garantie, retenue de garantie</i>		20 369.97 \$
École Ste-Hélène	<i>entretien selon entente</i>		359.00 \$
Les entreprises G Fortin	<i>voirie, marina</i>		2 295.59 \$
Les entreprises G Fortin	<i>projet sur le lac</i>		4 343.40 \$
Féd. québécoise des municipalités	<i>fourniture de bureau</i>		204.75 \$
Fortin Gervais	<i>location VTT véloroute</i>		275.00 \$
Gazonnière Normandin	<i>Projet Ouellet, HDV Principale</i>		737.66 \$
Gazonnière Normandin	<i>projet sur le lac</i>		1 116.47 \$
Groupe Pagex	<i>système alarme</i>		17.09 \$
Groupe Ultima	<i>assurance</i>		134.00 \$
Hydro Québec	<i>électricité</i>		4 184.76 \$

Inspec-Sol	<i>projet rue Ouellet, HDV et Principale</i>	1 424.06 \$
Lachane pièce d'auto	<i>voirie, entretien camion et bâtisses</i>	423.07 \$
Lavery DeBilly	<i>services juridiques</i>	3 016.36 \$
Les électriciens du Nord	<i>marina, pièces et accessoires</i>	1 968.06 \$
Librairie Harvey	<i>achat biblio</i>	87.05 \$
Martel BMR	<i>marina,</i>	79.98 \$
Mécalac	<i>réparation équipement</i>	191.67 \$
Mégaburo	<i>fournitures bureau</i>	349.94 \$
Ministre des finances	<i>vente pour taxes</i>	732.40 \$
Ministre des finances	<i>sécurité publique</i>	38 391.00 \$
MRC Lac-St-Jean	<i>quote part+entretien fibre optique</i>	9 937.56 \$
Nutrinor	<i>Acqueduc, voirie,</i>	691.48 \$
Pépinière Delisle	<i>projet rue Ouellet HDV</i>	113.92 \$
Petite caisse	<i>frais de poste</i>	13.37 \$
Péto Canada	<i>essence</i>	780.81 \$
Produits BCM	<i>voirie</i>	548.36 \$
Produits d'entretien Boily	<i>entretien s-bellevue</i>	140.13 \$
Signalisation Sag-Lac	<i>affiche Véloroute</i>	435.19 \$
Simplex Location	<i>projet sur le lac</i>	210.21 \$
Variété LCR	<i>fourniture voirie</i>	264.58 \$
Vitrierie St-Jude	<i>salle du conseil</i>	5 582.33 \$
	Total	163 806.52 \$

ADOPTÉE

Représentations – Individus et organismes inscrits

- Aucune inscription.

Correspondance

- Aucune correspondance.

4103-10-2011

Demande d'appui – Organisme de Bassin-Versant Lac-Saint-Jean

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérales des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle » que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1.63% du 1.04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau*;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront

d'ici 2013;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

DE soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statuaire de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une subvention sur 5 ans dont le montant est indexée annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- La mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

ADOPTÉE

Programme éducatif forestier de l'Association Forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean

L'information est donnée aux membres du conseil à l'effet que l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean rencontrera les élèves du primaire de l'école Sainte-Hélène de la quatrième à la sixième année afin de les sensibiliser de l'importance de la forêt, avec des objectifs spécifiques à chacun des niveaux scolaires.

4105-10-2011

Colloque du Réseau Biblio

ATTENDU QUE le colloque du Réseau Biblio se déroulera le 22 octobre 2011 à Alma;

ATTENDU QUE le représentant désigné de la municipalité est M. le conseiller Pascal Gilbert;

ATTENDU QU'il y a lieu que M. le conseiller Gilbert assiste à ce colloque;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Pilote,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la présente autorise M. le conseiller Pascal Gilbert à assister à ce colloque et autorise également les dépenses encourues par celui-ci pour y assister.

ADOPTÉE

4106-10-2011

Utilisation du local 401, rue Hôtel-de-Ville, entente Commission Scolaire Lac-Saint-Jean

ATTENDU que la Commission Scolaire du Lac-Saint-Jean désire utiliser un local situé au 401, rue Hôtel-de-Ville, afin d'y aménager une salle de psychomotricité pour les élèves de l'école Sainte-Hélène;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Germain Lemay,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la présente autorise le maire André paradis ainsi que la directrice générale Rachel Bourget à signer le protocole d'entente pour la salle de psychomotricité au 401, rue Hôtel-de-Ville.

ADOPTÉE

4107-10-2011

Protocole d'utilisation conjointe - École Sainte-Hélène

ATTENDU QU'à la demande de la Commission Scolaire du Lac-Saint-Jean il y a lieu de convenir d'un nouveau protocole d'entente pour utilisation conjointe de certains locaux de l'école Sainte-Hélène dont notamment le gymnase, le laboratoire informatique, la bibliothèque et certains autres locaux de l'école Sainte-Hélène situé au 420, rue Principale à Saint-Henri-de-Taillon;

ATTENDU QUE la Municipalité veut assurer à sa population les services d'une bibliothèque municipale qui soient adéquats et souhaite également partager l'utilisation de la bibliothèque située dans l'école;

ATTENDU QUE la Municipalité est affiliée par voie de convention, au Centre Régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRSBP), dont l'objectif est de fournir aux membres des services de qualités reconnus;

ATTENDU QUE la présente abroge toute résolution en ce sens adoptée antérieurement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice,
 APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la présente autorise le maire, André Paradis et la directrice générale Rachel Bourget à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'utilisation conjointe de l'école Sainte-Hélène.

ADOPTÉE

4108-10-2011

Adoption du Budget 2012 – Régie Intermunicipale sécurité Incendie Secteur Nord

ATTENDU QUE le budget 2012 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie – Secteur Nord a été déposé pour adoption;

ATTENDU QUE le budget total s'élève à 315 308 \$ et que la quote-part 2012 de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon sera de 39 287 \$;

PAR CONSÉQUENT,

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin,
 APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve le budget 2012 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie – Secteur Nord pour un montant total de 315 308 \$ et une quote-part de 39 287 \$ pour la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon.

ADOPTÉE

4109-10-2011

Dépôt des indicateurs de gestion 2010

ATTENDU QUE les indicateurs de gestions pour l'exercice 2010 sont déposés au conseil;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Pilote,
 APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la présente confirme le dépôt des indicateurs de gestions 2010.

ADOPTÉE

4110-10-2011

Adoption du budget 2012 – Régie Intermunicipale Secteur Nord Parc Industriel

ATTENDU QUE le budget 2012 de la Régie Intermunicipale Parc Industriel Secteur Nord a été déposé pour adoption;

ATTENDU QUE le budget total s'élève à 45 800 \$ et que la quote-part 2012 de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon sera de 6 013 \$;

PAR CONSÉQUENT,

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Germain Lemay, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve le budget 2012 de la Régie Intermunicipale Parc Industriel Secteur Nord pour un montant total de 45 800 \$ et une quote-part de 6 013 \$ pour la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon.

ADOPTÉE

Période des questions des contribuables

Plusieurs questions ont été posées par des contribuables présents dont notamment :

- Réparation chemin sur le Lac
- Bibliothèque
- Travaux d'infrastructure
- Règlement roulotte

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Rachel Bourget, certifie qu'il existe des crédits disponibles pour acquitter les dépenses autorisées à l'article 4102, 4105, 4108, 4110, du présent procès-verbal.

Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière

4111-10-2011

Levée de la séance

A 19 h 30 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Éric Morice, de lever la séance.

André Paradis
Maire

Rachel Bourget
Directrice générale et secrétaire-trésorière